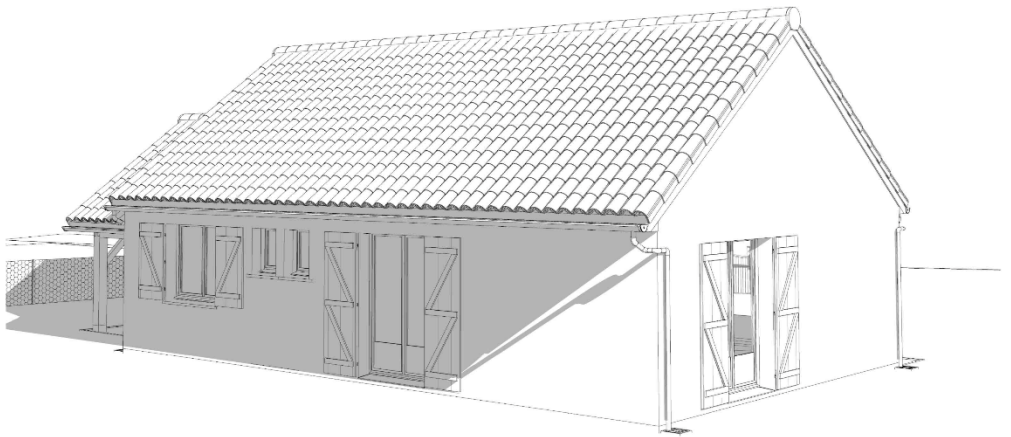
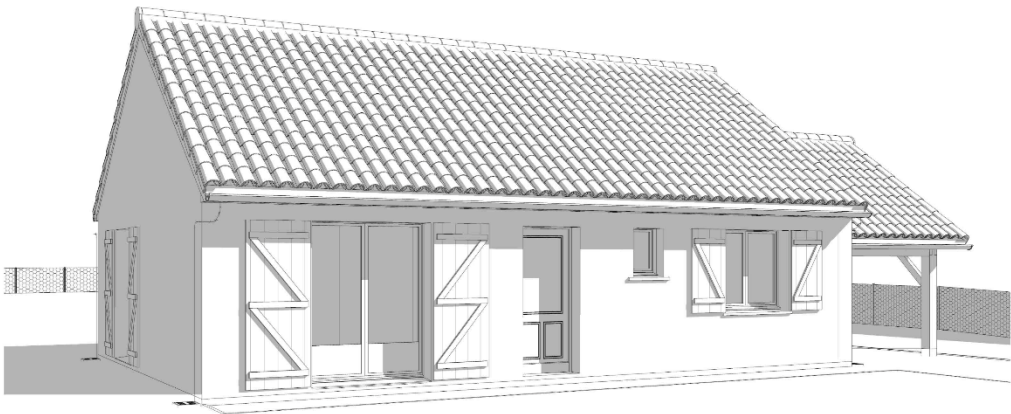




Projet

Réhabilitation thermique d'une maison individuelle en ERP de 5e catégorie (cabinet médical), située en zone H2b.
Objectif : Mise en conformité avec les exigences minimales définies par l'arrêté du 22 mars 2017 modifié (valeurs en vigueur depuis le 1er janvier 2023).

A – Données de base

Éléments	R minimal requis (zone H2b)
Murs extérieurs	3,2 m²·K/W
Combles perdus	5,2 m²·K/W
Rampants (si combles aménagés)	4,5 m²·K/W
Plancher bas	3 m²·K/W

B – Calculs des résistances thermiques

1. Murs extérieurs (avant travaux)

Couche	Ép. (m)	λ (W/m·K)	R (m²·K/W)
Enduit extérieur	0,02	1,14	0,0175
Brique creuse	0,20	0,95	0,2105
Isolant intérieur (laine de roche)	0,10	0,04	2,5
Enduit plâtre intérieur	0,02	0,25	0,08
R total existant			2,81

Non conforme (seuil : 3,2)

2. Murs extérieurs (après travaux)

Ajout d'une ITE en béton cellulaire :

Couche supplémentaire	Ép. (m)	λ (W/m·K)	R (m²·K/W)
Béton cellulaire Multipor Ytong	0,10	0,043	2,32
Enduit OC1 Weberlite (extérieur)	0,018	1,14	0,0158
R supplémentaire			2,34
R total après travaux			5,15

Conforme (seuil : 3,2)

3. Combles perdus (non modifiés)

Couche	Ép. (m)	λ (W/m·K)	R (m²·K/W)
BA13	0,013	0,25	0,052
Laine soufflée (laine de verre)	0,30	0,04	7,5
R total			7,55

Conforme (seuil : 5,2)

4. Rampants de toiture

Combles non chauffés → non concerné

Conclusion générale

Le projet de réhabilitation thermique respecte les exigences minimales réglementaires pour les éléments d'enveloppe, conformément à l'arrêté du 22 mars 2017 modifié. Les améliorations apportées — ITE, isolation renforcée du sol, remplacement des menuiseries, changement de système de chauffage et de ventilation — permettent une nette amélioration des performances thermiques globales du bâtiment.

5. Plancher bas (avant travaux)

Couche	Ép. (m)	λ (W/m·K)	R (m²·K/W)
Polyuréthane (sous dalle)	0,04	0,0405	0,99
Dalle béton	0,12	2,4	0,05
Chape	0,05	1,4	0,036
Carrelage	0,01	1,3	0,008
R total existant			1,084

Non conforme (seuil : 3)

6. Plancher bas (après travaux)

Ancienne chape + carrelage supprimés (retrait de 6 cm → -0,044 m²·K/W), nouvelles couches :

Couche ajoutée ou modifiée	Ép. (m)	λ (W/m·K)	R (m²·K/W)
Ragréage 1 (avant PU)	0,005	1,4	0,0036
Isolant PU HD Recticel Silver	0,04	0,02	2
Chape sèche Fermacell (2 couches 1 cm)	0,02	0,012	1,67
Ragréage 2	0,005	1,4	0,0036
Revêtement linoléum	0,0032	0,019	0,168
R ajouté			3,84
Ancien R (dalle + PU) conservé			1,026
R total après travaux			4,87

Conforme (seuil : 3)

C – Équipements techniques

Élément	Situation avant	Situation après	Conformité
Menuiseries	Bois, DV ancien	Aluminium RPT + DV performant Uw ≤ 1,4	Oui
Chauffage	Convecteurs électriques	PAC air/air réversible (régulation fine)	Oui
ECS	Cumulus électrique	Cumulus électrique (usage modéré)	Accepté
Ventilation	Naturelle	VMC double flux à haut rendement	Oui



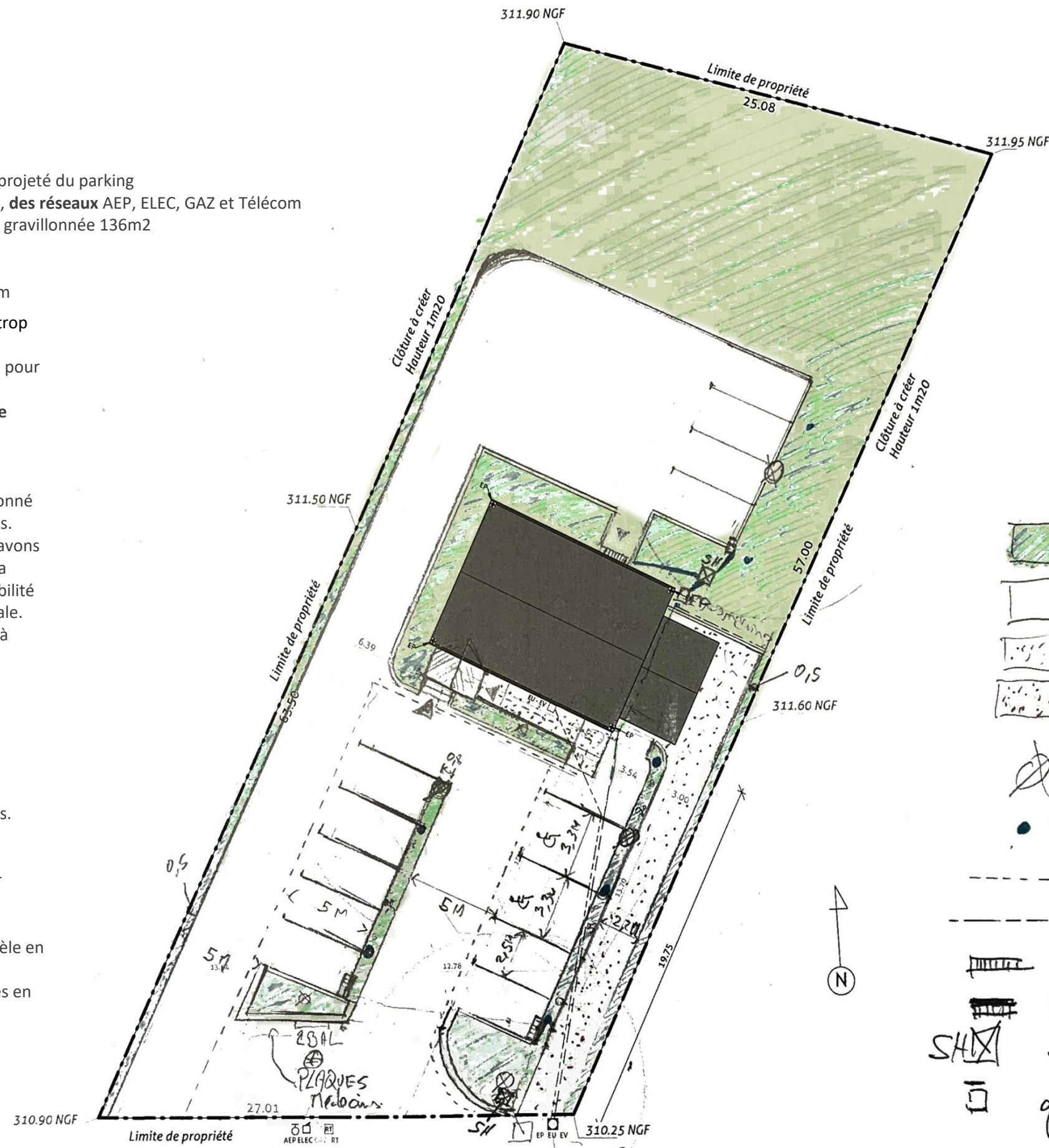
Réhabilitation
Cabinet Médical

Vues 3D existant & Notice thermique

Numéro du projet	0001	Feuille 1
Date	13/06/2025	
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle

Conception des espaces extérieurs

- **Modification de l'assiette du terrain :**
 - nivelé à 2%, pente vers la voie publique.
 - **Excaver à 65cm** en dessous du niveau fini projeté du parking
- **Neutralisation (et démontage si nécessaire), des réseaux** AEP, ELEC, GAZ et Télécom
- **Suppression allée** et aire de **stationnement** gravillonnée 136m2
- **Suppression bordurettes** béton 42ML
- **Suppression portail**
- **Suppression muret de clôture** 24ML / H1,2m
- Carport réaffecté en **garage à vélos abrité** (trop bas pour une pièce ERP).
- Création d'une **piste cyclable indépendante** pour sécuriser l'accès des usagers à vélo.
- Evaluation du **nombre de patients par heure pour deux médecins** afin de dimensionner parking et salle d'attente.
- Prévu **10 places de stationnement pour la patientèle**, nombre légèrement surdimensionné pour absorber les décalages de consultations.
- Les normes imposaient **1 place PMR** ; nous avons choisi d'en créer **2**, estimant plus probable la présence simultanée de deux patients à mobilité réduite dans un cabinet de médecine générale.
- Implantation de **4 places pour le personnel** à l'arrière afin de séparer clairement les flux.
- **Circulation à sens unique**, la largeur de la parcelle ne permettant pas un double sens sécurisé.
- Limitation de l'imperméabilisation et de l'échauffement du parking grâce à :
 - des **dalles engazonnées**,
 - un **enrobé drainant** sur les zones roulantes.
- Plantation d'**arbres d'ombrage adaptés au stationnement** (micocouliers).
- Prise en compte de la pente vers la rue pour organiser une **gestion maîtrisée des eaux pluviales**.
- Organisation de l'ensemble : accueil patientèle en façade, cheminement PMR continu, parking personnel en retrait, espaces verts conservés en fond de parcelle.



- Terrain en Herbe
- Enrobé
- Rampes PMR Bâtiment AD
- Bitume teinte terre brûlée

LP 88m d'alignement HLM
• Micocoulier de provenance

----- Bande de guidage
----- Paroi Vue

- Drainage de pente
- Avallair avec grille
- Séparation Hydrocarbures
- garçaille



REHABILITATION
Cabinet Medical

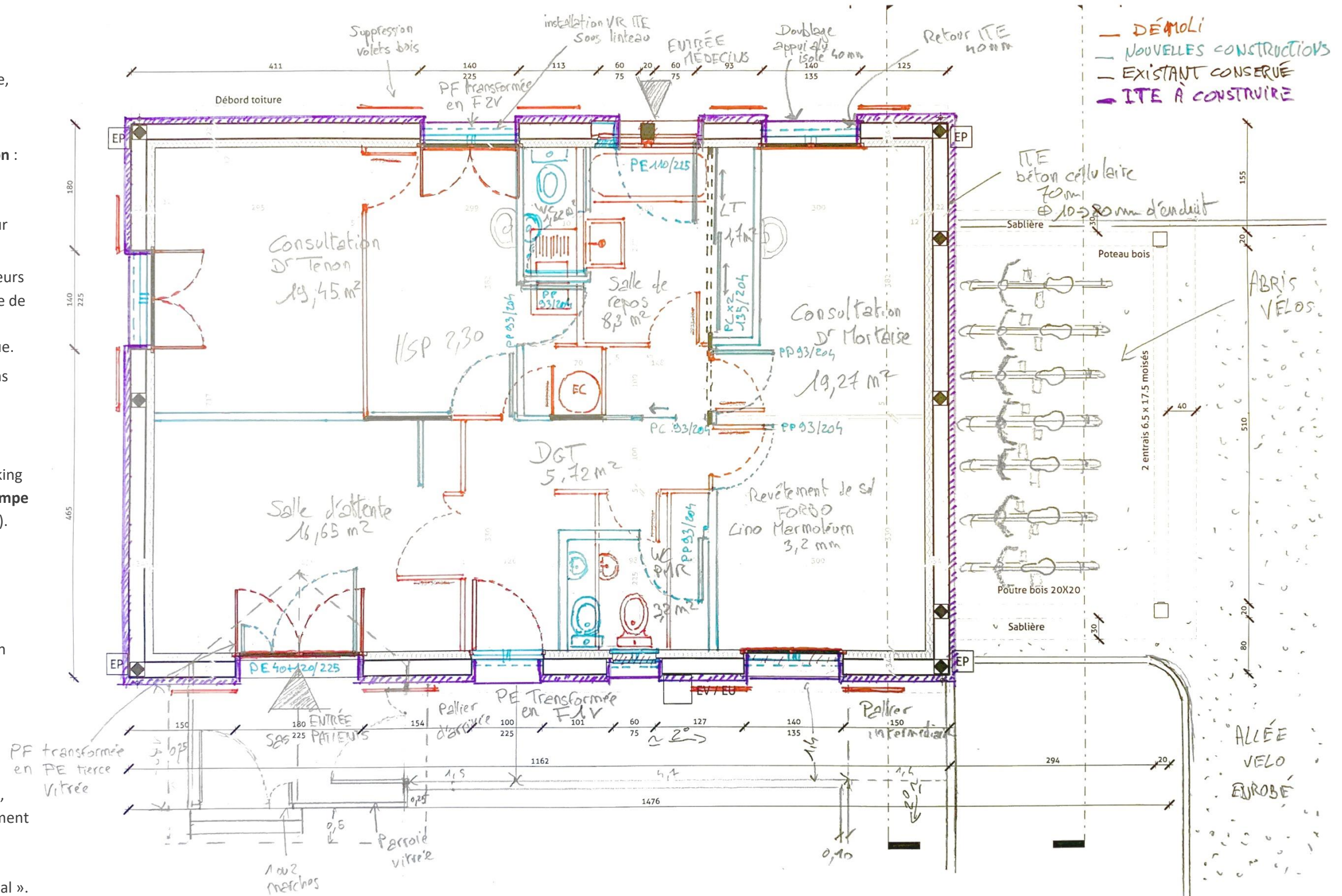
PLAN DE MASSE

Numéro du projet	0001	A106g
Date	05/05/2025	
Dessiné par	Auteur	Unité
Vérifié par	Vérificateur	Echelle

1 : 250

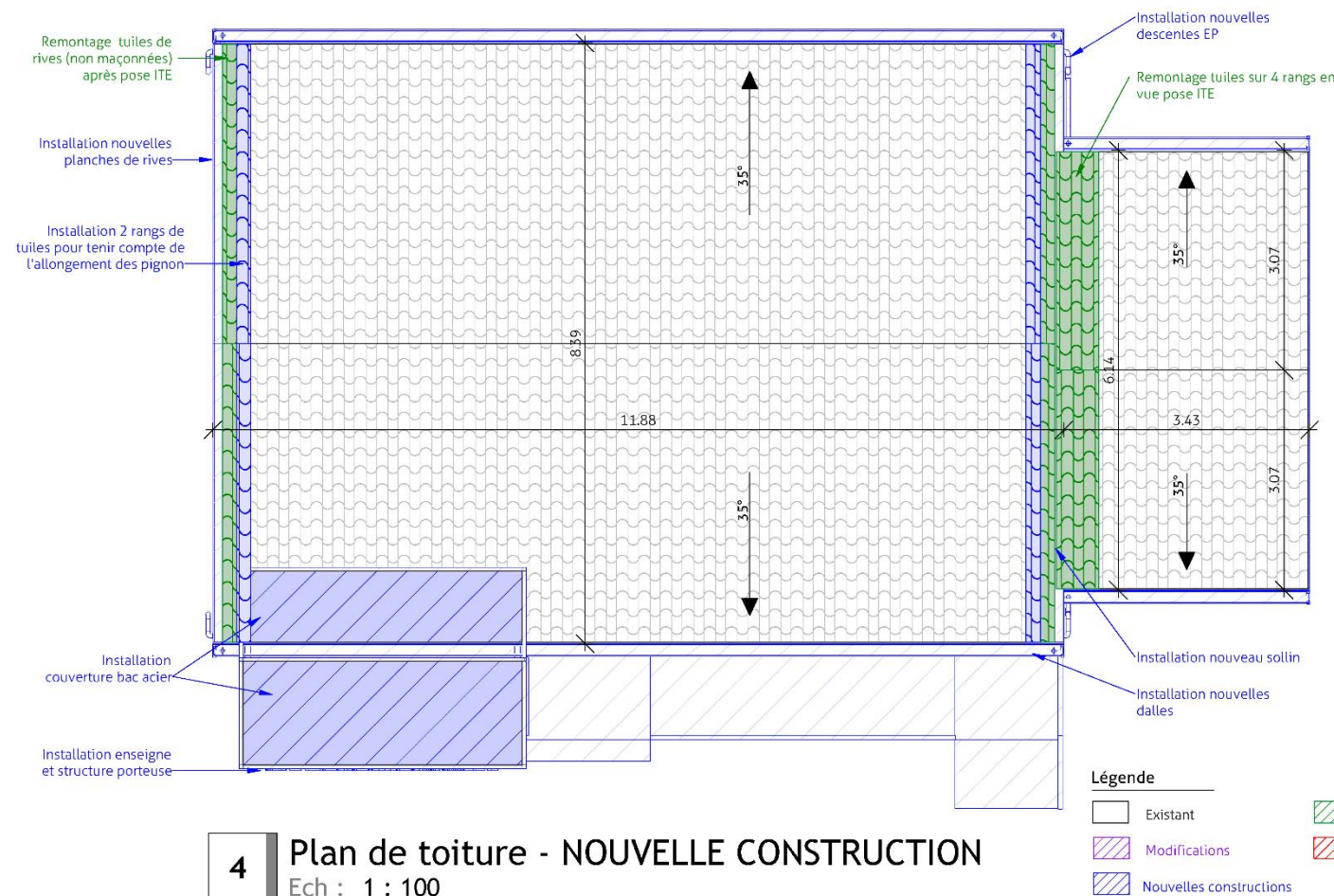
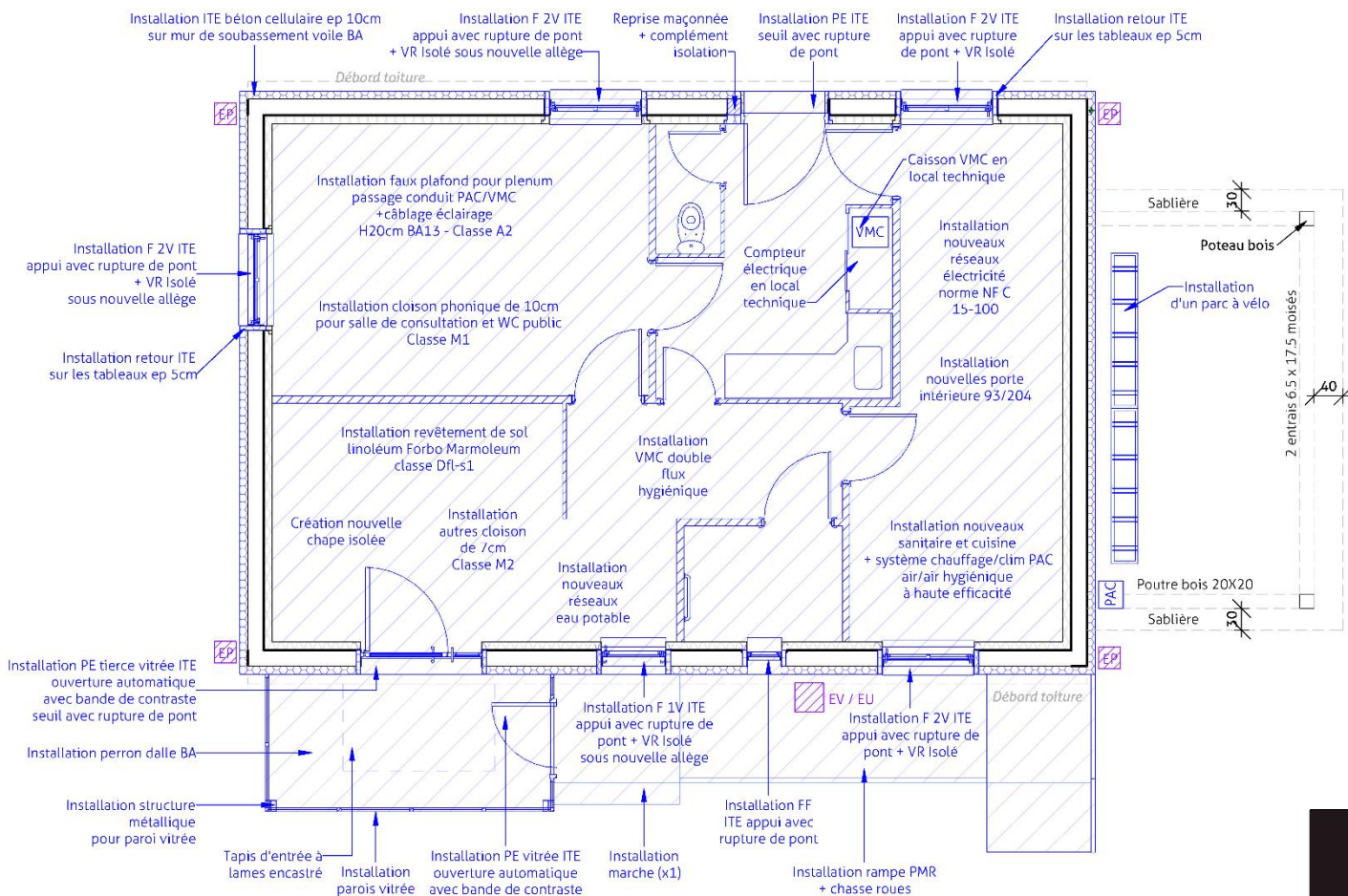
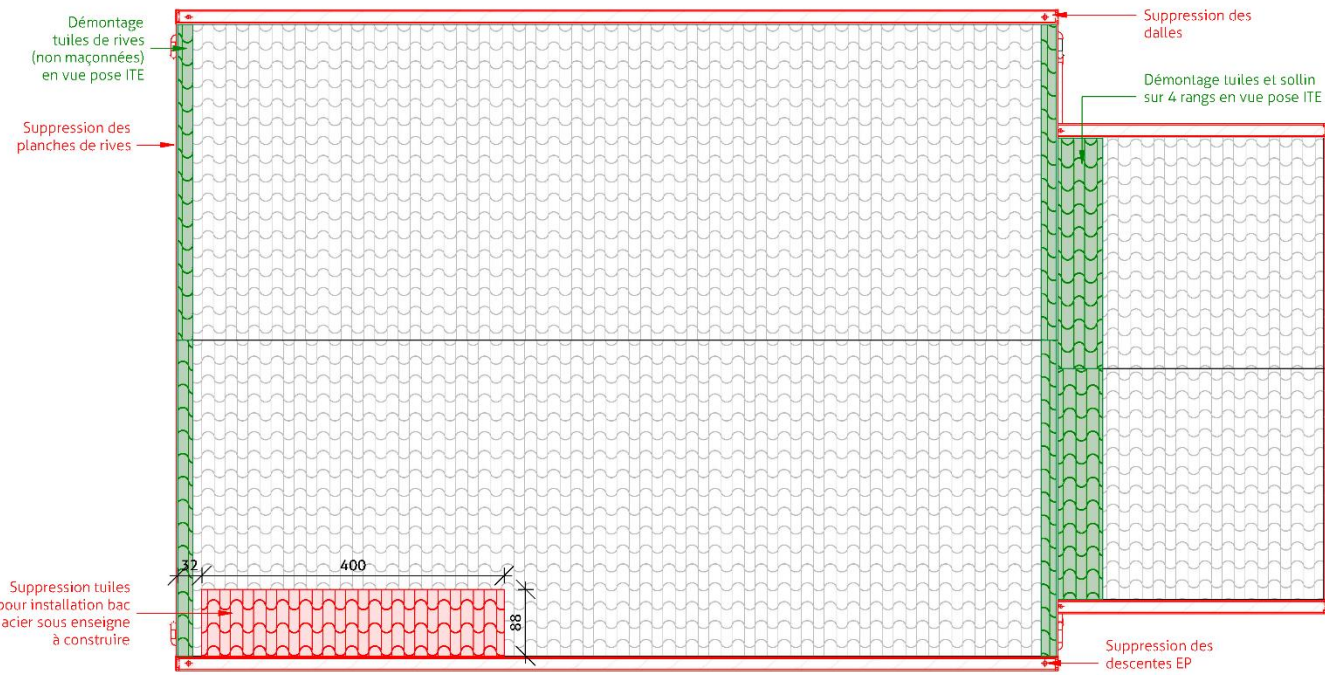
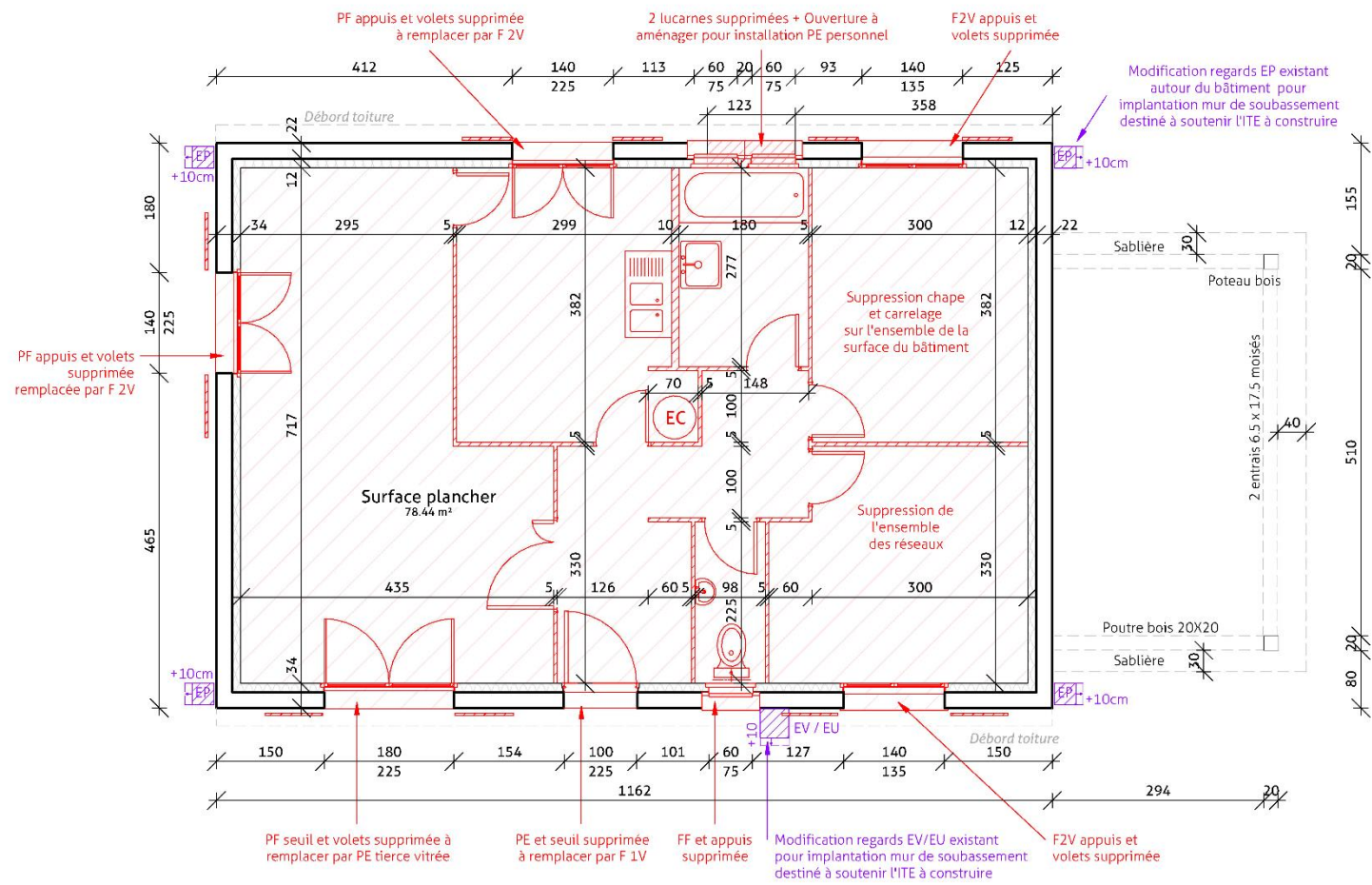
Conception intérieure

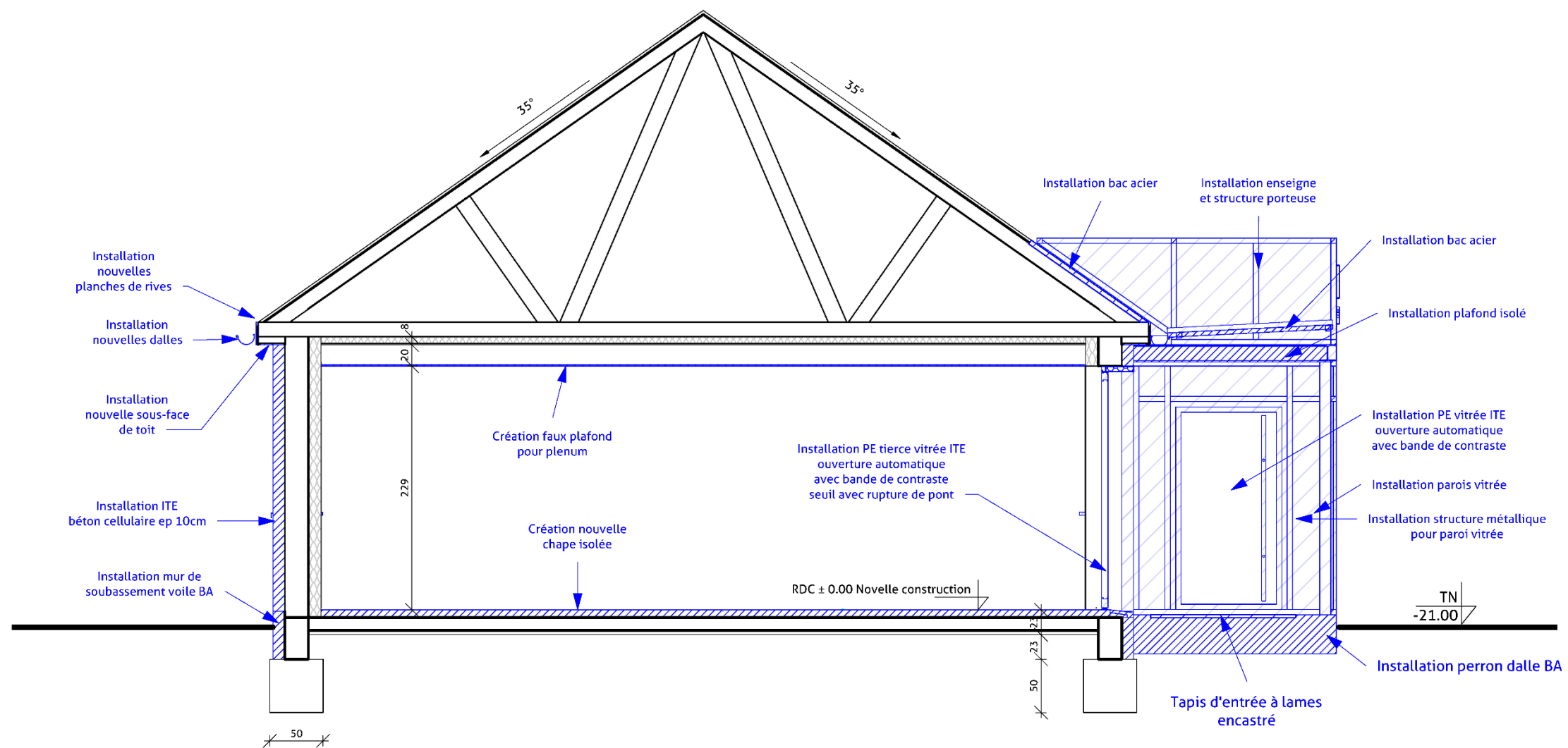
- Pour commencer, définition du **programme médical complet** : 2 cabinets, salle d'attente, accueil/secrétariat, WC PMR, salle de repos avec kitchenette + WC personnel.
- Dimensionnement des **salles de consultation** : espace pour table d'examen, bureau, deux sièges visiteurs, zone de circulation fluide soignant/patient, dégagement suffisant pour matériel médical.
- Étude des exigences **ERP 5^e catégorie** : largeurs de portes et couloirs, contrastes visuels, aire de rotation, ventilation, séparation des flux publics/personnel, confidentialité acoustique.
- Analyse du **bâti existant** : seuil haut, cloisons nombreuses, circulations étroites, pièces inadaptées → nécessité de **repenser entièrement la distribution**.
- Mesure d'un **pallier de 21 cm** depuis le parking → obligation réglementaire de créer une **rampe PMR conforme** (pente, repos, chasse-roues).
- Création d'un **sas d'entrée couvert** :
 - Accès PMR par la rampe à droite,
 - Accès usagers valides en face, via une marche,
 - Protection contre intempéries + gestion des flux.
- Réflexion sur l'expression architecturale du porche :
 - Option "harmonie" = continuité pavillonnaire des années 90,
 - Option "rupture" = volume identifiable, structure acier + bac acier + couronnement pour enseigne.→ **Choix de la rupture**, pour affirmer immédiatement la fonction « cabinet médical ».
- Mise en place d'une distribution intérieure visant la **lisibilité des parcours** : entrée → accueil → salle d'attente → cabinets, avec circuits personnel et public distincts.



REHABILITATION
Cabinet Médical

SANITUM		NDC ESQUISSE	
Numéro du projet	0001	A106f	
Date	05/05/2025		
Dessiné par	Auteur	Unité	
Vérifié par	Vérificateur	Echelle	1:50





Légende

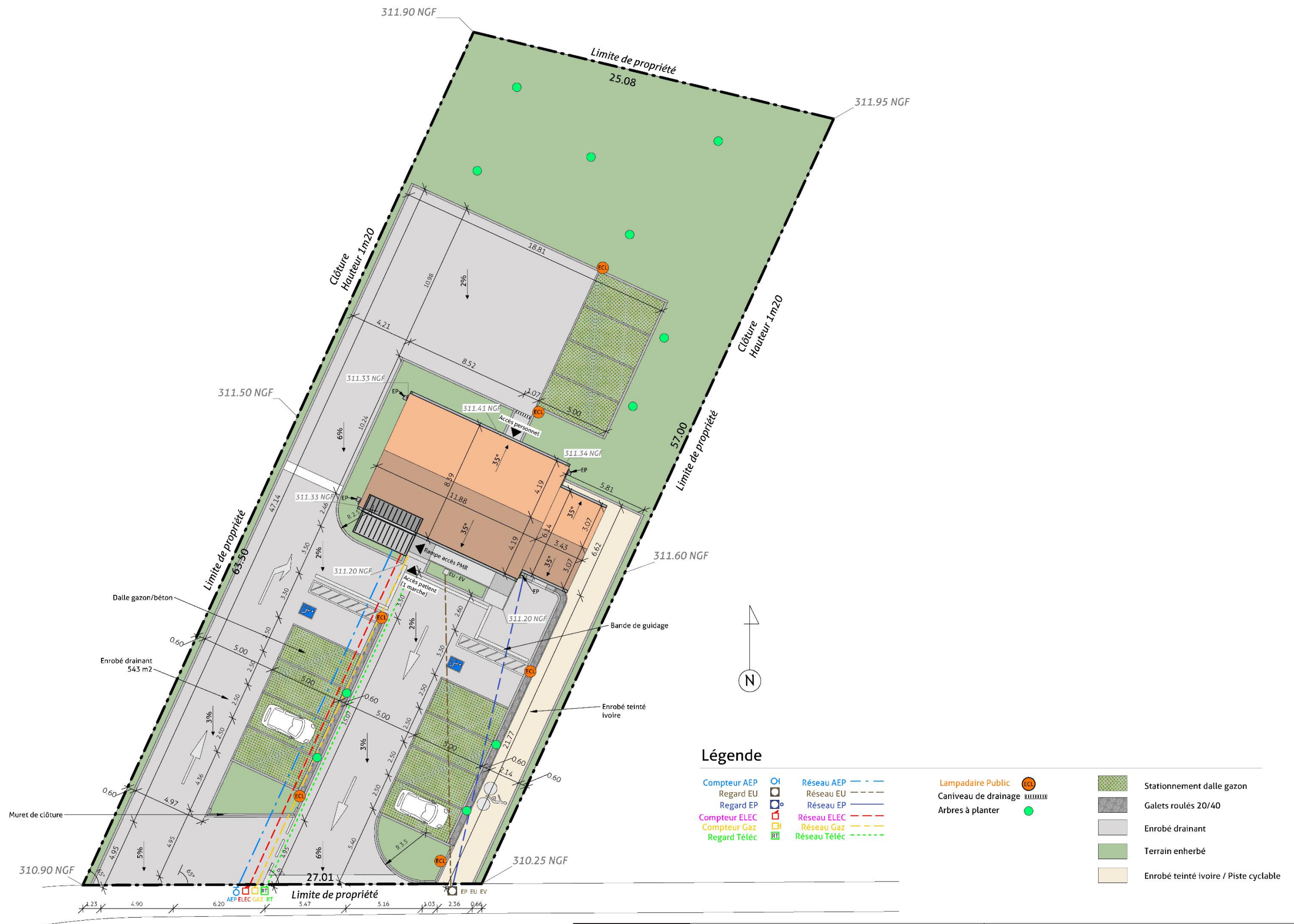
	Existant
	Nouvelles constructions



Réhabilitation Cabinet Médical

Coupe de principe - CONSTRUCTION

Numéro du projet	0001	Feuille 3	
Date	13/06/2025		
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité	CM
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle	1 : 50

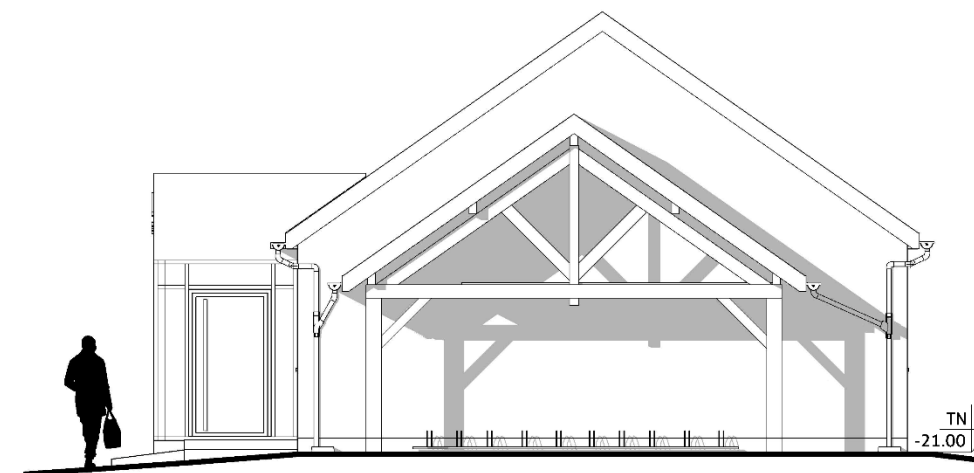


Réhabilitation Cabinet Médical

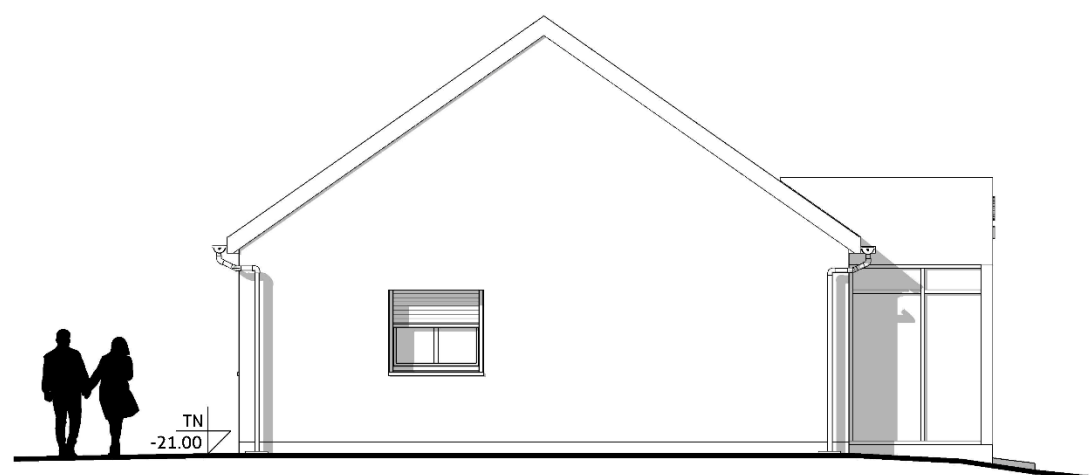
Plan de Masse - CONSTRUCTION		
Numéro du projet	0001	Feuille 4
Date	13/06/2025	
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle



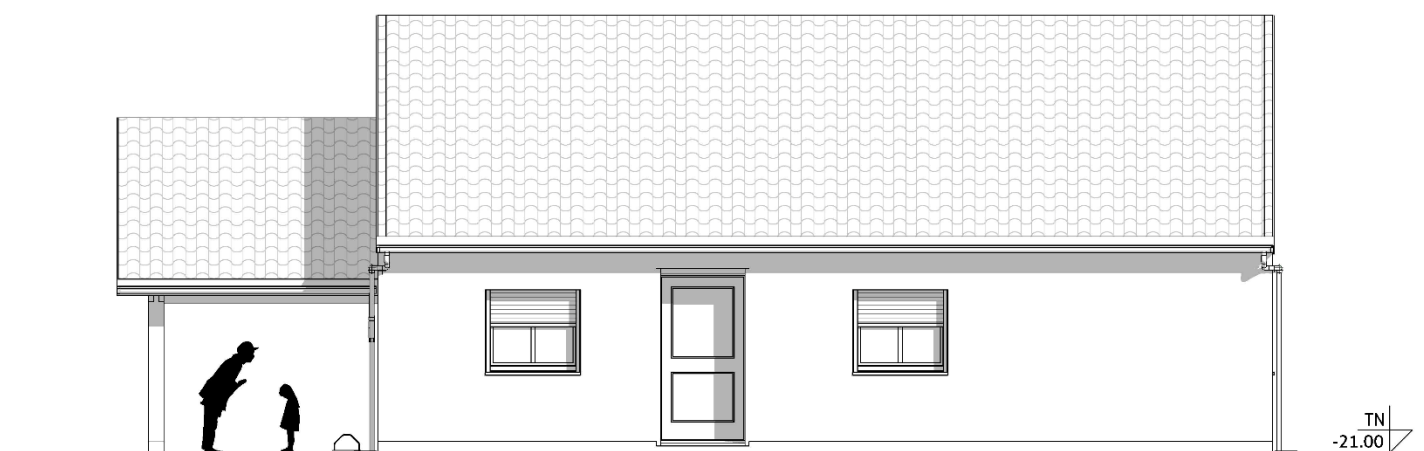
2 APD - FAÇADE SUD-OUEST FINAL
Ech : 1 : 100



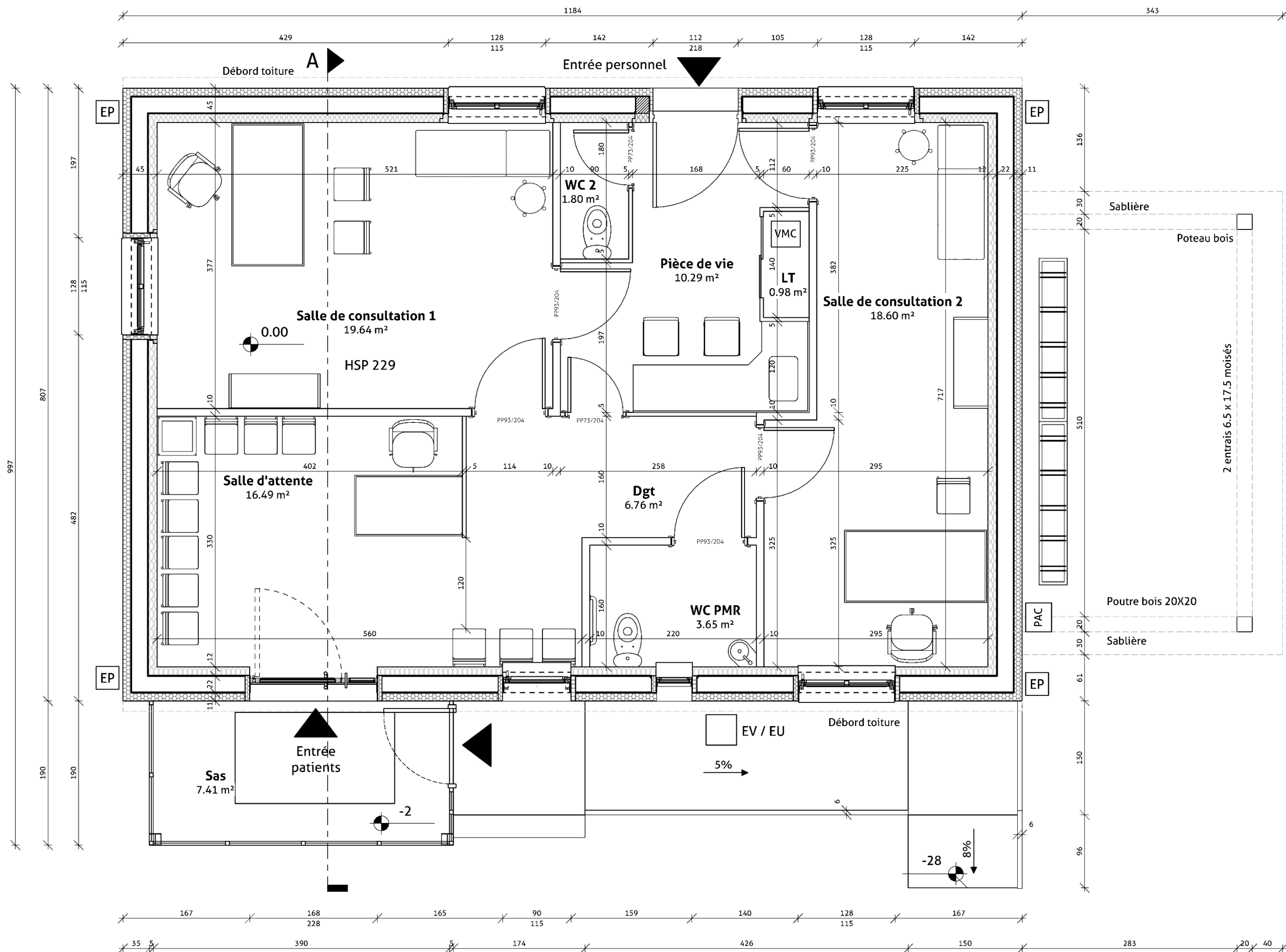
4 APD - PIGNON NORD-OUEST FINAL
Ech : 1 : 100



5 APD - PIGNON SUD-EST FINAL
Ech : 1 : 100



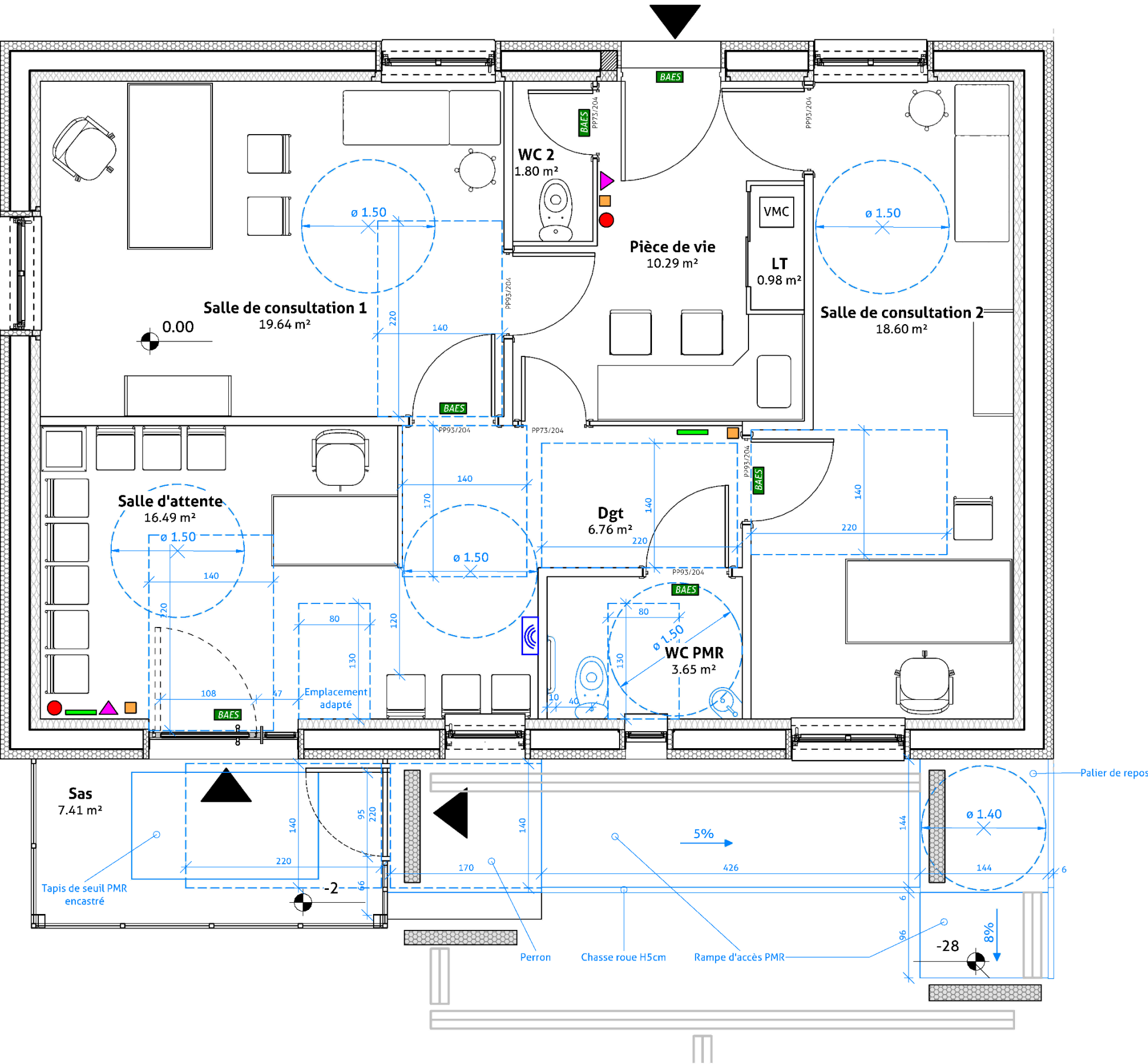
1 APD - FAÇADE NORD-EST FINAL
Ech : 1 : 100



Réhabilitation Cabinet Médical

RDC - CONSTRUCTION

Numéro du projet	0001	Feuille 6
Date	13/06/2025	
Dessiné par	Auteur	Unité
Vérifié par	Vérificateur	Echelle 1 : 50



Légende accessibilité

- Bande de guidage
- Bande d'arrêt
- Zone de manoeuvre

Légende sécurité / incendie

- Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité
- Extincteur à eau pulvérisée 6 L avec additif
- DM+A
- Alarme sonore type 4 SSI
- Coupure générale d'urgence
- Plan de Sécurité



Réhabilitation
Cabinet Médical

RDC - ACCESSIBILITE & SECURITE

Numéro du projet		0001		Feuille 7
Date		13/06/2025		
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité	CM	
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle	1 : 50	

NOTICE D’ACCESSIBILITÉ – ERP DE 5E CATÉGORIE – CABINET MÉDICAL

Le projet de réhabilitation vise à transformer un pavillon de plain-pied existant de 78,74 m² (construction des années 1990) en un cabinet médical accessible à tous, conformément à la réglementation en vigueur (loi n° 2005-102 du 11 février 2005, décret n° 2006-555 et arrêtés du 8 décembre 2014 et 20 avril 2017).

1. Généralités

L’ensemble du cheminement extérieur et des espaces intérieurs ouverts au public sera rendu accessible à toute personne en situation de handicap, qu’il soit moteur, visuel, auditif ou cognitif, conformément à l’article R111-19-2 du Code de la construc-tion et de l’habitation.

2. Stationnement

- Un parking de 10 places sera aménagé, comprenant deux places de stationnement adaptée situées à proximité de l’entrée principale, avec cheminement accessible.
- Dimensions des places de stationnement adaptée : L 5 m / l 2,50 m + bande latérale de 0,80 m.
- Pente inférieure à 2% dans tous les sens.
- Signalisation horizontale et verticale conforme.

3. Cheminement extérieur

- Largeur ≥ 1,40 m
- Pente longitudinale ≤ 5% (6% sur moins de 2 m à l’entrée du parking).
- Dévers ≤ 2 %.
- Sols stables, non meubles, non glissants, sans ressaut > 2 cm.
- Bande d’éveil à la vigilance en bas et en haut de la rampe d’accès.
- Bande de guidage du parking à l’entrée.
- Éclairage adapté au repérage des cheminements.

4. Rampe d’accès

- Incluse pour franchir les 25 cm de dénivelé positif entre le parking et l’entrée.
- Largeur utile : 1,44 m.
- Pente conforme aux tolérances réglementaires.
- Palier de repos en haut et en bas conforme aux dimensions réglementaires.
- Revêtement antidérapant.

5. Accès et entrée du bâtiment

- Le perron couvert (L 3 m x l 2 m) fera office de sas abrité.
- Largeur utile de la porte ≥ 0,90 m.
- Seuil sans ressaut ou ressaut ≤ 2 cm avec biseau.
- Signalisation visuelle sur les parties vitrées (bandes contrastées à 1,10 m et 1,60 m).
- Aire de manœuvre de porte.
- Sens d’ouverture portes d’entrée vers l’intérieur (effectif ≤ 50)

6. Espaces intérieurs

Circulations :

- Largeur ≥ 1,20 m (0,90 m minimum localement).
- Aires de retournement (Ø 1,50 m) prévues dans les espaces principaux.
- Sols non glissants, sans obstacles, contrastés visuellement.

Salle d’attente :

- Zone de retournement PMR (Ø 1,50 m).
- Circulations dégagées ≥ 0,90 m.
- Assises accessibles à bonne hauteur avec zone libre attenante.

Salles de consultation (x2) :

- Accès sans seuil, largeur de porte ≥ 0,90 m.
- Zone de manœuvre avec fauteuil roulant (Ø 1,50 m).
- Aménagement prévu pour accès au mobilier d’examen.

Salle de repos du personnel :

- Cheminement accessible et zone de manœuvre (Ø 1,50 m).
- Meubles et équipements (plan de travail, évier) accessibles à hauteur réglementaire.

7. Sanitaires

Sanitaires accessibles au public :

- Porte ≥ 0,90 m, ouvrant vers l’extérieur.
- Zone de retournement (Ø 1,50 m).
- Espace latéral ≥ 0,80 m à côté de la cuvette.
- Barre d’appui coudée, hauteur 0,75 m.
- Lavabo accessible avec vide en-dessous (≥ 0,70 m).
- Robinetterie à commande facile.
- Signalisation visuelle et conforme.

WC privé :

- Non obligatoire en accessibilité sauf présence de personnel en situation de handicap. Un espace adaptable est toutefois prévu à proximité de la salle de repos.

8. Signalétique, contrastes et équipements

- Contrastes visuels entre portes, poignées, interrupteurs et parois.
- Commandes manuelles (interrupteurs, poignées) entre 0,90 m et 1,30 m du sol.
- Signalétique visible, lisible, compréhensible, incluant pictogrammes normalisés.
- Éclairage conforme dans tous les locaux (sans éblouissement, suffisant).
- Qualité acoustique respectée dans les espaces d’accueil.

Cette notice sera complétée par des plans, coupes, et fiches techniques des équipements spécifiques. Tous les aménage-ments seront réalisés en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur à la date du dépôt du permis.



Réhabilitation

Cabinet Médical

Notice d'accessibilité

Numéro du projet	0001	Feuille 8
Date	13/06/2025	
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle

NOTICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – ERP DE 5E CATÉGORIE – CABINET MÉDICAL

1. Caractéristiques de l'établissement

- Type d'ERP : Type U (cabinet médical, sans hébergement).
- Catégorie : 5ème catégorie.
- Effectif maximal accueilli : 20 personnes (patients + personnel).
- Implantation : bâtiment de plain-pied, structure existante, isolé ou mitoyen d'habitation.
- Surface concernée : 78,74 m².
- Nombre de niveaux : 1 niveau, plain-pied.

2. Dégagements et évacuation

- Un dégagement principal conforme :
 - Largeur ≥ 0,90 m.
 - Porte ouvrant vers l'intérieur (effectif ≤ 50 personnes).
 - Sans obstacle ni ressaut > 2 cm.
- Issue de secours secondaire non nécessaire : distance d'évacuation ≤ 15 m sans recoupement.
- Accès direct à l'extérieur depuis chaque local accessible au public autant que possible.
- Cheminement d'accès des secours conforme (rampe ≤ 5 %, sans ressaut).

3. Désenfumage et ventilation

- Pas de désenfumage mécanique requis (établissement < 300 m²).
- Ventilation naturelle assurée par ouvrants en façade pour les pièces > 15 m².
- VMC double flux hygiénique à haute efficacité installée :
 - Conduits résistants au feu (classement exigé selon traversées).
 - Conformes à la réglementation incendie (arrêtés du 25 juin 1980 et 22 octobre 2021).
 - Caisson de VMC en local technique avec accès contrôlé.

4. Matériaux de construction et finitions

- Cloisons intérieures entre salles de consultation réalisées en double parement de plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique, avec remplissage en laine de roche de 45 mm pour améliorer le confort acoustique et la confidentialité des échanges.
- Cette composition assure également un classement de réaction au feu minimal M1, conforme aux exigences réglementaires pour les ERP.
- Autres cloisons et murs : classement M2 minimum.
- Plafond (faux plafond BA13) : M1 → conforme.
- Sol (linoléum Forbo Marmoleum) : Dfl-s1 → conforme.
- Matériaux non toxiques en cas de combustion.
- Mobilier implanté sans gêner l'évacuation.

5. Installations électriques et chauffage

- Installation électrique conforme à la norme NF C 15-100, avec attestation de conformité par organisme agréé avant mise en service.
- Système de chauffage et climatisation :
 - Pompe à chaleur air/air réversible, à émission indirecte.
 - Appareils fixes, à l'abri de tout contact direct et hors zone inflammable.
 - Aucune combustion sur place (gaz, fuel, etc. interdits).
- Dispositifs protégés contre les risques de contact et d'inflammation.

6. Éclairage de sécurité

- BAES (Blocs Autonomes d'Éclairage de Sécurité) :
 - Implantés aux sorties, dans la salle d'attente, les sanitaires, les circulations.
 - Autonomie ≥ 1 h.
 - Conformes à la norme NF EN 60598-2-22.
- Éclairage d'ambiance suffisant pour permettre l'évacuation.

7. Alarme et moyens de secours

- Déclencheur manuel (DM) et alarme sonore type 4 (niveau ≥ 65 dB dans tous les locaux).
- Extincteur portatif à eau pulvérisée avec additif 6 L :
 - 1 minimum pour 200 m² → 2 ici par précaution
 - Placés près de l'entrée et dans la salle de repos personnel, fixés et signalés.
- Pas de Système de Sécurité Incendie (SSI) exigé.

8. Accessibilité des secours

- Accès véhicule secours libre et balisé.
- Cheminement jusqu'à l'entrée respectant la réglementation (pente ≤ 5 %, sol stable, non glissant).
- Évacuation directe vers l'extérieur garantie depuis tous les locaux.
- Numérotation du bâtiment visible depuis la voie publique.

9. Consignes de sécurité

- Affichage obligatoire :
 - Plan d'évacuation simplifié.
 - Consignes de sécurité incendie.
 - Numéros d'urgence (112, 18, etc.).
- Personnel formé à :
 - L'évacuation.
 - L'utilisation des extincteurs.
 - L'alerte des secours.

10. Conclusion

L'établissement projeté respecte les exigences réglementaires en matière de sécurité incendie pour un ERP de type U, 5^e catégorie.

La nature du chauffage (PAC air/air) et la VMC double flux sont compatibles avec la réglementation, sous réserve de mise en œuvre conforme (électricité, ventilation, sécurité passive).

Les matériaux choisis répondent aux critères minimaux de réaction au feu.

L'évacuation est rapide et sûre. Aucun dispositif complexe (désenfumage mécanique, compartimentage, SSI) n'est requis dans ce cadre.

Rédigée conformément aux dispositions des articles R. 123-2 et suivants du Code de la construction et de l'habitation et à l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité dans les ERP.



Réhabilitation

Cabinet Médical

Notice de sécurité incendie

Numéro du projet 0001

Date 13/06/2025

Dessiné par Alexandre GYSBERS

Vérifié par Olivier LEHMANS

Feuille 9

Unité

Echelle

PLANING CHANTIER – P1

Lot 0 – Études & installation

- 1. Diagnostic amiante, thermique, sanitaire
Durée : 2–3 semaines
- 2. Installation base de vie & clôture chantier
Durée : 1 semaine

Lot 1 – Dépose & démolition

- 3. Neutralisation réseaux (électricité, eau, gaz, télécom)
Durée : 1 semaine
- 4. Démontage des menuiseries intérieures, cuisine, sanitaires
Durée : 1 semaine
- 5. Démolition cloisons intérieures
Durée : 1–2 semaines
- 6. Dépose parements et menuiseries extérieures
Démarches : dépose des fenêtres/portes, puis démolition des allèges/lucarnes.
Durée : 2–3 semaines
À coordonner avec le couvreur.
- 7. Dépose carrelage et chape
Durée : 1 semaine

Gestion gravats & déblais (lots 1)

- Après chaque démolition : tri sélectif, évacuation des déchets volumineux en bennes dédiées (granit, plâtre, menuiserie, métaux)
- Charge : entreprises démolitions / entreprise de gestion déchets
- Fréquence : disposal continu pendant dépose, puis regroupement hebdo

Lot 2 – Maçonnerie & gros œuvre extérieur

- 8. Reprises maçonneries (ouvertures, allèges)
Durée : 2–3 semaines
- 9. Installation perron béton armé, rampes, marches, parois vitrées & structure, couverture bac acier
Durée : 2–3 semaines
- 10. Protection pignons, pose ITE toiture/appentis (dépose tuiles rives)
Durée : 2 semaines
- 11. Modification regards eaux pluviales
Durée : 1 semaine (en chevauchement)

Gestion gravats & déblais (lots 2)

- Évacuation terres de fondation, déblais béton
- Resp. : maçons et entr
- Fréquence : à la fin de chaque tâche lourde

Lot 3 – Isolation thermique par l’extérieur & couverture

- 12. Pose ITE murs + finitions
Durée : 3–4 semaines
- 13. Repose tuiles de rives & finitions toiture/appentis
Durée : 1 semaine

Lot 4 – Réseaux & systèmes techniques

- 14. Installation réseaux neufs (eau, électricité, télécom)
Durée : 2–3 semaines
- 15. Installation système de traitement de l’air sous plénum
Durée : 1 semaine

- 16. Pose chape isolée
Durée : 1 semaine

Lot 5 – Cloisons, plénum & isolation phoniques

- 17. Cloisons intérieures, phoniques + doublage plafond plénum
Durée : 2–3 semaines
- 18. Remplacement menuiseries intérieures (portes larges 90 cm)
Durée : 1 semaine

Lot 6 – Finitions intérieures & équipements

- 19. Pose cuisine + locaux techniques, installation sanitaires (y compris PMR)
Durée : 1–2 semaines
- 20. Réseau chauffage/climatisation PAC air/air hygiénique + climatisation
Durée : 1–2 semaines
- 21. Peinture intérieure + signalétique sécurité + bandes contrastes
Durée : 2 semaines
- 22. Pose revêtement sol linoléum
Durée : 1 semaine
- 23. Installation mobilier médical + extincteurs, détecteurs, défibrillateur
Durée : 1 semaine

Lot 7 – Aménagements extérieurs & éclairage

- 24. Terrassement, nivellement, drainage
Durée : 1–2 semaines
- 25. Installation caniveau sous entrée personnel
Durée : coordonné avec terrassement
- 26. Parking patients (enrobé drainant) + places PMR + dalle gazon
Durée : 2 semaines
- 27. Création voie cyclable + parking vélos
Durée : 1–2 semaines
- 28. Parking personnel (dalles gazon), enrobé liaison
Durée : 1 semaine
- 29. Pose bordures béton, enrobé & plantations arbres
Durée : 1–2 semaines
- 30. Installation lampadaires H4m + câblage
Durée : 1 semaine
- 31. Construction murets clôture (h 1,2 m)
Durée : 1 semaine
- 32. Semis gazon & finition aménagement paysager
Durée : 1–2 semaines
- 33. Signalisation circulation interne (peinture sol + panneaux)
Durée : 1 semaine



Réhabilitation
Cabinet Médical

Planing Chantier - P1

Numéro du projet	0001
Date	13/06/2025
Dessiné par	Alexandre GYSBERS
Vérifié par	Vérificateur

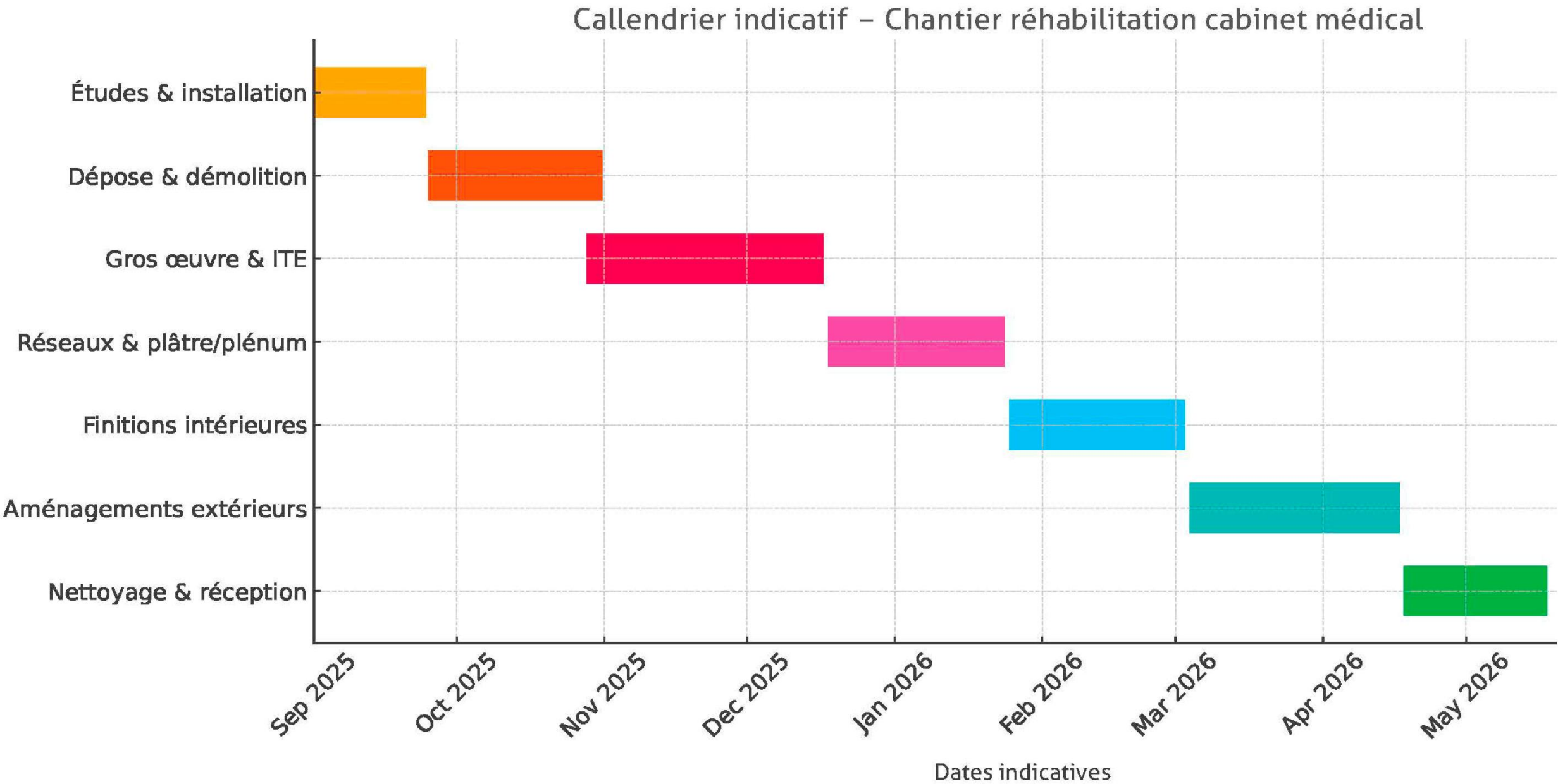
Feuille 10

Unité
Echelle

PLANING CHANTIER – P2

Lot 8 – Nettoyage final & fin de chantier

- 34. Évacuation gravats & déchets d'aménagement (externe)
Durée : en continu + 1 semaine de tri final
- 35. Démontage base de vie & nettoyage général
Durée : 1 semaine
- 36. Levée de réserves, réception chantier (avec MO/OPC)
Durée : 2 semaines
 - Tests PMR, contrôle installations, plan de réception, réglages.
- 37. Réception définitive, remise des dossiers (DOE, guide PMR/entretien)
Durée : 1 semaine



Réhabilitation
Cabinet Médical

Planing Chantier - P2		
Numéro du projet	0001	Feuille 11
Date	13/06/2025	
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle

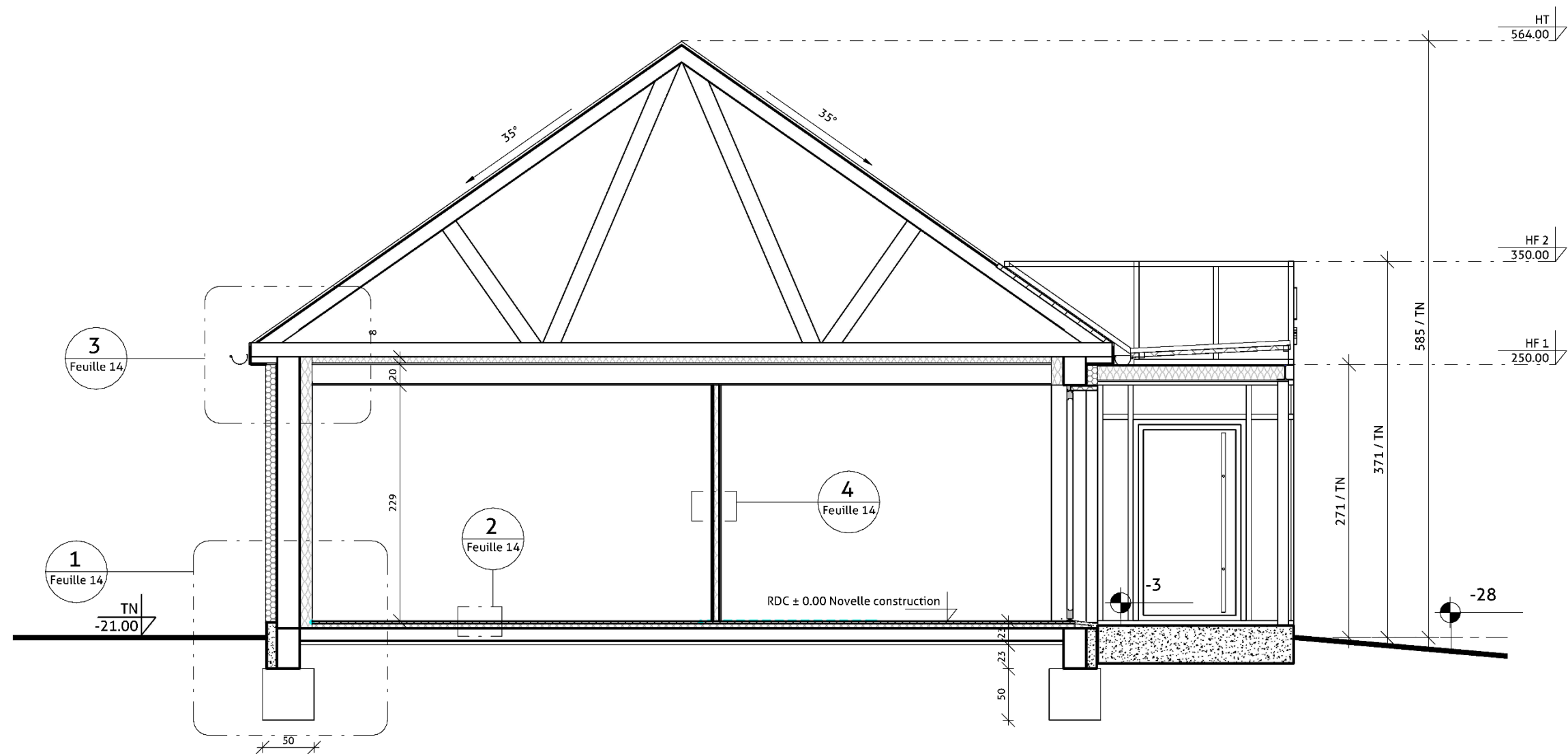


1 Vue 3D Existant



2 Vue 3D Nouvelle construction

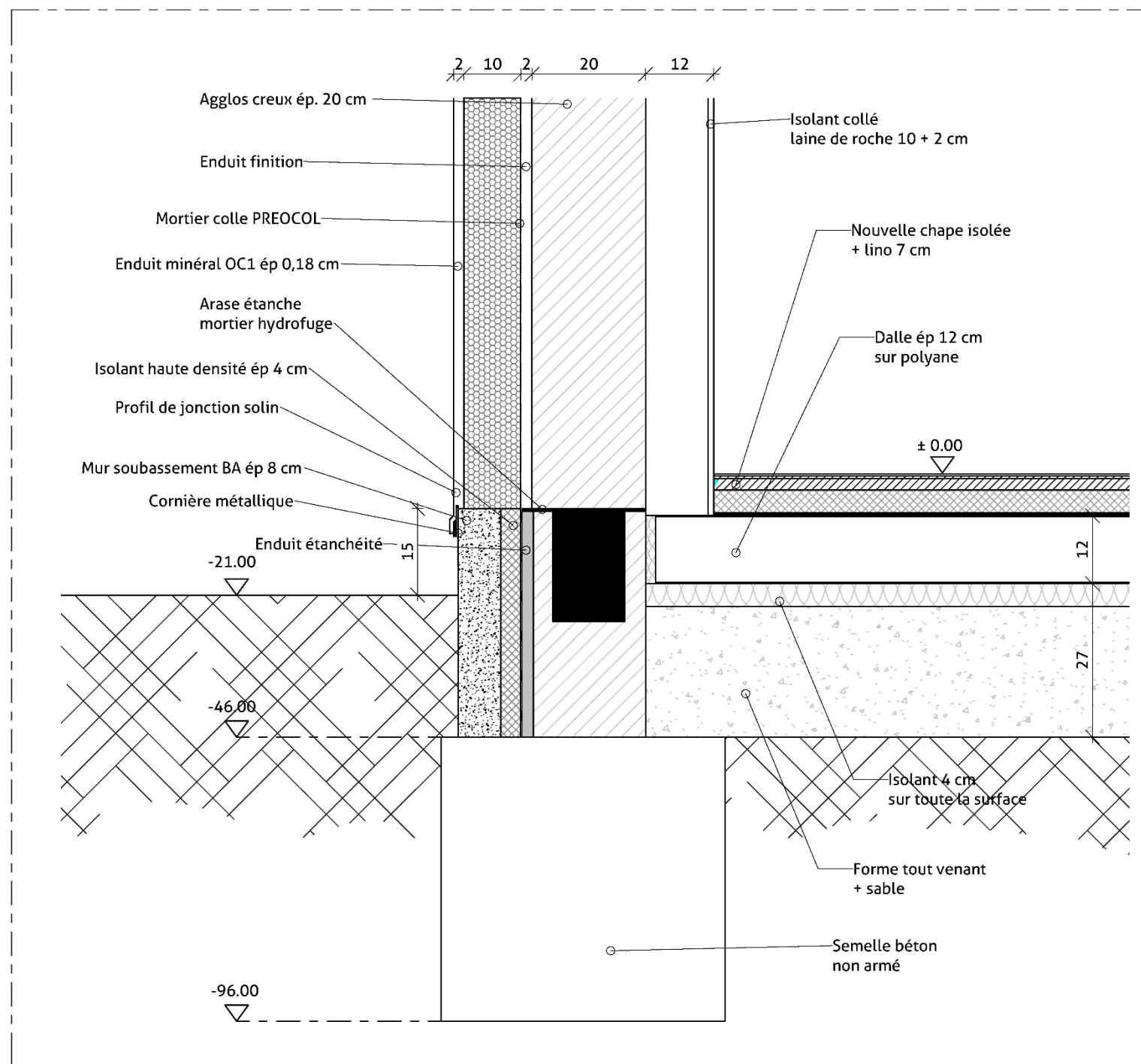
Vue 3d - EXISTANT & FINAL	
Feuille 12	
Numéro du projet	0001
Date	13/06/2025
Dessiné par	Alexandre GYSBERS
Vérifié par	Olivier LEHMANS
Unité	
Echelle	
Réhabilitation	
Cabinet Médical	
	



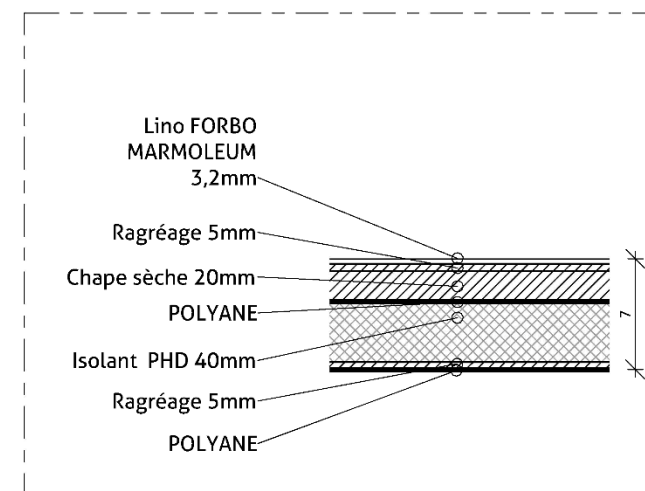
Réhabilitation *Cabinet Médical*

Coupe A - FINAL

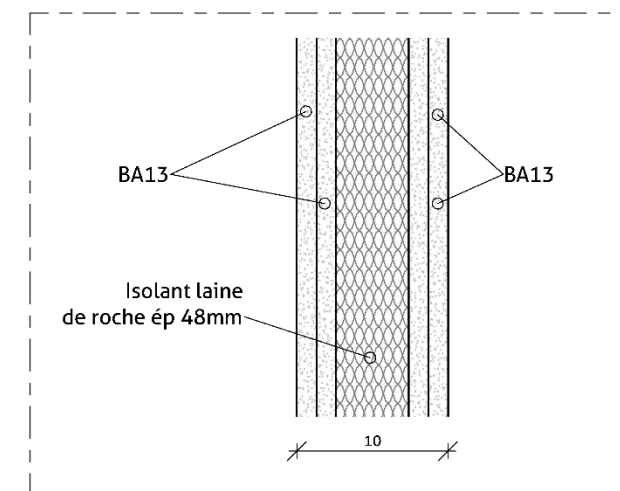
Numéro du projet	0001	Feuille 13	
Date	13/06/2025		
Dessiné par	Alexandre GYSBERS	Unité	CM
Vérifié par	Olivier LEHMANS	Echelle	1 : 50



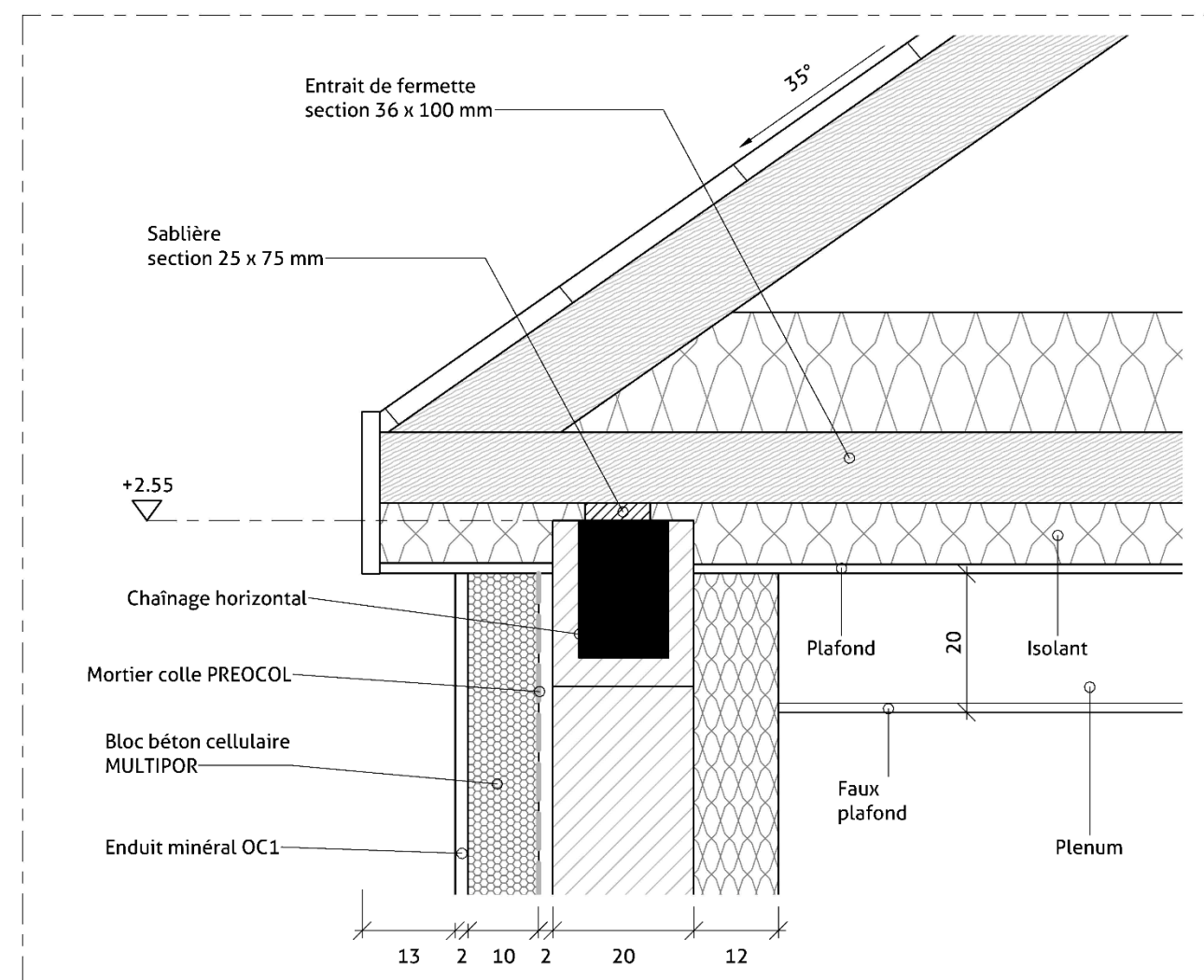
1 Chaînage - Repère 1
Ech : 1 : 10



2 Chape isolée
Ech : 1 : 5



4 Cloison phonique
Ech : 1 : 5



3 Chaînage - Repère 2
Ech : 1 : 10